



Succession assurance vie, démarche bizarre de l'assureur !

Par **BILAN13**, le **13/07/2016** à **08:04**

Bonjour à tous,

Il y a un an je reçois un coup de fil d'un expert en généalogie qui me dit devoir retrouver les descendants de mr JJ mon grand père décédé depuis 20 ans au sujet d'une assurance vie (cela doit être super compliqué on es tous dans l'annuaire et sur internet). Je lui demande quelle assurance et le montant il me dit ne pouvoir ni donner ses coordonnées, ni le montant, ni l'assureur, la personne avait son numéro masqué impossible de savoir qui c'était. Je lui donne les coordonnées de mes frères et sœur puis plus de nouvelles

J'apprends juste qu'une loi a été votée obligeant les compagnies d'assurance à retrouver les descendants des assurances vies non réclamées.

Début juillet je reçois une lettre recommandée me demandant de justifier de mon identité auprès de Gene... pour un contrat d'assurance de mon grand-père. La compagnie d'assurance me demande également l'original du contrat d'assurance ou une déclaration de perte du contrat... et ce sous 30 jours sinon l'on perdait la succession de ce contrat... je leur ai envoyé une demande sur le montant de la succession, démarches et délais depuis 10 jours ... ils ne répondent pas.

Je ne sais pas ce que vous pensez mais cela pue l'arnaque : un an pour nous contacter.... la compagnie d'assurance se manifeste au début des vacances ... elle ne donne pas le montant ... et demande à tout le monde si nous possédons l'original du contrat !!! Que nous n'avons pas bien sûr !

J'ai l'impression qu'ils vérifient que personne ne connaît le montant pour nous annoncer ce

qu'ils veulent !!

Comment réagir et que faire pour préserver ses droits sans commencer à prendre un avocat ??

Mille mercis de vos réponses rapides à la fin du mois je n'aurai plus de recours

Franck

Par **jos38**, le **13/07/2016** à **16:08**

bonjour. AGIRA s'occupe des contrats non réclamés. il suffit de taper le nom de votre grand-père et la date et commune de son décès. ils vous diront s'il y a un contrat à votre nom.

Par **BILAN13**, le **13/07/2016** à **17:37**

Bonjour et mille mercis jos38 je vais aller voir

Par **jos38**, le **13/07/2016** à **17:46**

de rien. croisons les doigts[smile4]

Par **BILAN13**, le **13/07/2016** à **17:58**

Je suis allé sur le site de l'AGIRA qui est un regroupement de sociétés d'assurances en vue de retrouver les assurances détenant les contrats. En tant que particulier il faut faire une demande écrite qui dira si oui il y a contrat et quel assureur.

Moi je sais qu'il y a contrat et connaît l'assureur... mais l'assureur ne me donne pas plus d'information... ni montant.. ni délais....

Y a t-il une loi un décret qui les oblige à me donner ces informations ???

Franck

Par **Visiteur**, le **13/07/2016** à **23:29**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'ai connu plusieurs fois ce problème dans ma carrière car les souscripteurs sont souvent mal

conseillés.

Pour raccourcir les délais, il faut toujours mentionner les bénéficiaires **NOMINATIVEMENT** en non pas mentionner "mes héritiers"

Ils vous ont retrouvé et sur ur présentation du certificat de décès, du certificat d'hérédité et de la justificatiin de votre identité, la compagnie vous indique (normalement) la part vous revenant et les démarches à effectuer auprès du fisc.

Dans votre cas, vous êtes plusieurs bénéficiaires et ils ne pourront vous répondre que lorsque le dossier sera complet.